



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le 10 janvier, à dix heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 4 janvier 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 25
- ❖ Votants : 29

Présents : Maurice DESCHAMPS - Bernard RUGGERI - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Sylvette ANTRAYGUES (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Andrée TAUSSIG - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER - Bruno CARUANA (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER - Bruno DURIF - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Anne LAURAS (Chauriat) - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER (Dallet) - Françoise EMMETIERE (Pérignat-ès-Allier).

Absent non excusé : Alain ANDRIEU (Pérignat-ès-Allier).

Procuration : Anne LAURAS à Guy MAILLARD (Chauriat) - Pascal ROFFET à Olivier BOULICAUD - Martine VAQUIER à René LEMERLE (Dallet) - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE (Pérignat-ès-Allier).

Michel VIVIER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2010
- Enfance-jeunesse : Point d'étape
- Revente du local ORDI'LAND
- Vente du Fond de Commerce et de la licence IV pour le bar de Chauriat
- Personnel
- Point sur la ZAC des Littes
- Modification statutaire du Syndicat Mixte Le Grand Clermont
- Adhésion à l'EPF Smaf
- Validation des avenants pour le Château de Mezel
- Le SIEG
- Validation du pré-dossier du Contrat Territorial de Développement Durable
- Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Le procès-verbal du 15 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

II - ENFANCE - JEUNESSE

Jacqueline VIVIER : de septembre à décembre la mission était axée sur les entretiens individuels avec les salariés concernés par les accueils de loisirs du territoire. La partie descriptive des tâches et souhaits des salariés permet une 1^{ère} compréhension des fonctionnements et sera exploitée dans la phase d'élaboration du projet pour prendre en compte au mieux les compétences et désirs de tous. La partie liée au temps de travail a permis de faire un point du nombre d'heures nécessaire aujourd'hui à chaque organisateur pour la mise en place de son ou ses ALSH. Elle permet aussi une meilleure compréhension de l'existant et préfigure les besoins en cas de création d'un service communautaire.

Le groupe d'élus référents a travaillé de façon approfondie sur les moyens financiers mis à disposition des ALSH pour leur fonctionnement. Il a décortiqué les comptes de résultat fournis à la CAF pour comprendre ce qu'ils contiennent et essayer, dans l'avenir, d'harmoniser sur le territoire les valorisations ainsi que les dépenses prise en compte. Ce « travail de fourmi », qui révèle d'ores et déjà des différences importantes entre les organisations pourra être utilisé lors de l'étude concernant le transfert de charges.

Les élus référents ont pu échanger, à partir de leur connaissance plus approfondie des aspects financiers, et ainsi participer de façon active, en proposant des clés de répartition des aides CAF, à la préparation du CEJ2 signé en fin d'année 2010.

L'approche financière va être mise de côté pour aborder le cœur de l'action des ALSH : les aspects pédagogiques et éducatifs. Ceci nécessite la participation des équipes. Dans un premier temps des rencontres sont prévues avec les directrices des différents ALSH pour confronter les modes d'organisation, les choix pédagogiques et préparer une présentation de chaque accueil au groupe d'élus référents. A partir de ce temps d'exposé pour les unes de familiarisation pour les autres, le travail s'organisera pour les élus référents autour du projet éducatif, pour les salariés autour du projet pédagogique avec l'élaboration pour les vacances de printemps, si tout va bien, d'un projet commun.

Claude DELETANG : dans le cadre du transfert de compétence à Mur-ès-Allier, il faut étudier le transfert de charges. Le conseil communautaire doit prendre la décision de lancer un cahier des charges pour recruter un bureau d'étude. Quelle est la suite à donner au courrier du CLI concernant la demande de participation à la mission ? Il regrette que le projet de ski n'ait pas été commun entre Pérignat et Dallet.

René LEMERLE : la seule solution pour un projet commun, si on veut les mêmes prix, c'est une politique intercommunale.

Jean pierre BUCHE : il est préférable d'organiser un projet commun sur des bases entièrement nouvelles. Tout d'abord, le temps disponible ne permettait pas de préparer suffisamment en amont la mise en commun des séjours de ski. Et surtout un projet entièrement nouveau, construit collectivement et s'appuyant sur une démarche partenariale, évitera les incontournables comparaisons auxquelles les différents acteurs auraient pu se livrer sans que cela apporte réellement à nos objectifs communs.

Gilles VOLDOIRE : dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque commission doit se réunir pour étudier les pistes pour le budget 2011. Concernant le transfert de charges nous attendons le retour de Stéphanie.

Guy MAILLARD : concernant le transfert de la compétence enfance jeunesse, il y a vraiment un projet de territoire à monter. Le travail de Jacqueline nous a permis de voir qu'il y avait une grosse différence entre les communes pour la gestion de l'enfance jeunesse.

Gilles VOLDOIRE : il demande à Jacqueline de faire un courrier pour la déclaration de fin d'année.

Les élus valident la demande de Jacqueline VIVIER de mise à disposition de temps pour les directrices des ALSH soit : Jocelyne Delpuch pour Chauriat, Elodie Couturier pour Dallet, Nathalie Bonnet pour Mezel, Natacha Gardel pour Pérignat. Il est notifié toutefois que ce travail doit s'exécuter, dans la mesure du possible, sans entrainer de perturbation des services.

III - REVENTE DU LOCAL ORDI'LAND

Gilles VOLDOIRE : Monsieur le Président informe l'assemblée de la volonté de la société ORDI'LAND, locataire au Rampeau à Pérignat-ès-Allier, d'acheter l'ensemble immobilier sis à PERIGNAT-ES-ALLIER, 1 avenue de l'Allier, cadastré Section C numéro 1652 et comprenant :

- Lot numéro un (1) :

Un garage double au sous-sol portant le numéro 1 au plan d'une superficie de 34.47m² environ

- Lot numéro onze (11) :

Un local à usage commercial à l'entresol d'une superficie de 121.86 m² environ

Une première délibération pour la vente du local ORDI'LAND avait été visée par la préfecture le 18 décembre 2008.

Le nouveau montant de cession proposé est de : 125 000 € HT

Claude DELETANG : quel est le prix au m² sur Pérignat ?

Jean-Pierre BUCHE : le coût initial des locaux avait été estimé à 148 000 €. Quand nous avons débattu de l'articulation financière du projet dans sa globalité, nous avons décidé qu'il n'était pas opportun de garder tous les locaux en location. Nous avons donc convenu d'en vendre une partie. Soit immédiatement, ce fut le cas avec le Kiné (qui n'a donc pas pu bénéficier des subventions), soit à terme avec Ordiland. En termes de coût au m², le prix arrêté aujourd'hui est très raisonnable mais nous avons pris des engagements que nous devons tenir. Cependant ce prix de 125 000 € arrêté au 31 décembre 2010 ne sera valable que pour un temps relativement court soit jusqu'en janvier 2011. Après ce délai, eu égard aux démarches précédentes qui n'ont pas abouti pour des raisons diverses mais qui ne sont pas du ressort de l'intercommunalité, il faudrait, si la transaction n'est toujours pas réalisée, revoir sur d'autres bases les modalités de fixation du prix.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- * accepte la vente au prix de 125 000 € du local cité ci-dessus,
- * donne tous pouvoirs au Président pour signer tout document relatif à cette cession.

IV - VENTE DU FOND DE COMMERCE ET DE LA LICENCE IV POUR LE BAR DE CHAURIAT

Maurice DESCHAMPS : informe que Monsieur Arnaud FAUCHER, locataire du « Bar le Central » de Chauriat situé 1 place Lafayette, souhaite acheter le fonds de Commerce et la licence IV qui restera rattachée au bâtiment situé 1 place Lafayette à Chauriat. Monsieur FAUCHER paye un loyer de 450 € par mois qui passera à 600 € par mois lorsque la salle de restaurant sera terminée.

Le montant proposé est basé sur le prix du marché, ce montant sera valable trois ans car pour l'instant Monsieur FAUCHER n'a pas les moyens.

Sébastien CONTAMINE : quel est l'intérêt de revendre un local moins cher à un commerçant sous prétexte des subventions obtenues ?

Maurice DESCHAMPS : le but est de revitaliser les centres bourgs, de favoriser l'installation, de créer de l'activité locale. Nous ne souhaitons pas vendre le local du bar de Chauriat mais seulement le fond de commerce et la licence IV qui reste attachée au bâtiment. Le cas du local Ordi'land est un cas exceptionnel et permet de fixer l'activité sur Pérignat.

Le montant de la licence IV et du fonds de Commerce proposé est de : 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte la revente, par acte notarié, du fonds de commerce et de la licence IV,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

V - PERSONNEL

5.1 - Création d'un poste d'attaché principal

Gilles VOLDOIRE : Stéphanie VERGNIAUD sera arrêtée un mois supplémentaire puis reprendra ses fonctions avec un mi-temps thérapeutique sur trois mois.

Dernièrement, elle a réussi son examen professionnel d'attaché principal. Le bureau vous propose sa nomination dès la date du conseil communautaire. Il n'y aura aucun changement de salaire jusqu'à mai puis elle obtiendra une augmentation d'environ 100 € brut / mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à créer un poste d'attaché principal.

5.2 - Poste de Chargé de mission :

Gilles VOLDOIRE : le bureau propose de maintenir le poste d'attaché existant et de le pourvoir par un poste de chargée de mission sport/culture - aménagement - environnement. Cet emploi pourra être pourvu pour une période de un an renouvelable deux fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à maintenir le poste d'attaché existant.

VI - POINT SUR LA ZAC DES LITTES

Gilles VOLDOIRE : Le 16 décembre la commission finance a reçu, en présence de la SEAu, deux entreprises qui souhaitent s'installer sur la ZAC des Littes :

- **L'entreprise ROBINET**, installée actuellement sur la zone de LA PRADELLE, activité de TP, candidature pour une plate-forme de recyclage des déblais de chantier et dans un second temps construction de bureaux et ateliers - surface souhaitée 1 5000 m² de surface remblayée.
- **L'entreprise SOBEMO**, dont le siège est à Montmélian, activité fabrication de produit béton, candidature pour une unité de stockage et une unité de production sur 34 064 m² - création d'environ 10 emplois.

La SEAu nous a vivement conseillés d'accepter ces deux candidatures car la majorité du terrain qu'elles vont investir est du terrain remblayé.

Présentation du plan d'implantation des futures entreprises :

- * Serrurerie Castelpontaine = 3 000 m² « option en cours d'échange »
- * Eiffage = 19 100 m²
- * Rctp loc = 29 303 m²
- * Marvy = 10 027 m²
- * Auvergne enrobée = 26 631 m²
- * Sobemo = 34 064 m²
- * Entreprise Robinet = 15 000 m²
- * Entreprise Bas Livradois (terrassment) = 3 000 m²

Sur une surface de 16,9 ha il reste environ 2.9 ha, avec la majorité des terrains en façade, car pour l'instant seule l'entreprise Serrurerie Castelpontaine est en façade.

René LEMERLE : certaines entreprises étaient déjà présentes sur la ZAC.

Sébastien Contamine : la ZAC des Littes ne va peut-être pas ressembler à ce que nous avons prévu au départ, avec des entreprises d'éco-activités. L'intérêt de ce démarquage en matière d'activités nouvelles et alternatives aurait permis d'attirer des entreprises extérieures à l'agglomération si ce n'est à la région, sans dépouiller d'autres ZAE.

Gilles VOLDOIRE : les activités de recyclage de pas mal des entreprises qui ont réservé des terrains donnent à la zone une orientation que l'on peut qualifier « d'éco-activités ».

VII - MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE LE GRAND CLERMONT

Gilles VOLDOIRE : les Communes de Malintrat et des Martres d'Artière, adhérentes à titre individuel, au Syndicat Mixte Le Grand Clermont, ont intégré la Communauté de communes Limagne d'Ennezat au 1er janvier 2011.

L'arrêté autorisant la modification du périmètre de la Communauté de communes a été pris par le Préfet le 19 mai 2010. Il convient donc de procéder à une modification des statuts du Grand Clermont.

Par ailleurs, il est proposé que l'article 6 soit ainsi modifié :

« *Le Syndicat Mixte est administré par un Comité organisé selon une représentativité calculée sur la base du dernier recensement de la population comme suit* »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux modifications statutaires du Syndicat Mixte « Le Grand Clermont » précitées ».

VIII - ADHESION A L'EPF SMAF

Gilles VOLDOIRE : Monsieur le Président expose :

- * Les communes de :
 - **TREMOUILLE SAINT LOUP** (Puy-de-Dôme) par délibération en date du 4 décembre 2009,
 - **AIX LA FAYETTE** (Puy-de-Dôme) par délibération en date du 30 juillet 2010,
 - **JENZAT**(Allier) par délibération en date du 3 septembre 2010
 - **PARAY LE FRESIL**(Allier) par délibération en date du 18 novembre 2010
 - **SAINT ILLIDE** (Cantal) par délibération en date du 6 décembre 2010

- * Et la Communauté de communes **PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS** par délibération en date du 16 août 2010,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

IX - VALIDATION DES AVENANTS POUR LE CHÂTEAU DE MEZEL

Maurice DESCHAMPS : Dans le cadre de la réhabilitation du château de Mezel, des avenants sont à valider par le conseil communautaire :

Avenants positifs		Avenants négatifs	
Lot n°6 « Etanchéité »	1 250 € HT	Lot n°9 « Menuiserie aménagement »	5 219.79 € HT
TOTAL	+ 1 250 € HT		- 5 219.79 € HT

Dans le cadre du projet façade, la demande d'étanchéité a reçu un avenant positif. Concernant les travaux d'intérieur, nous avons deux soucis : deux entreprises ont déposé le bilan : celle de menuiserie intérieure, mais nous pourrions régler le problème avec l'entreprise qui s'est occupée de la menuiserie extérieure, en revanche pour le chauffage il ne reste que l'installation de la chaudière mais l'entreprise reste injoignable, il va peut être falloir revoir le marché.

X - VALIDATION DU PREDOSSIER DU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Gilles VOLDOIRE : Présentation du tableau de demande de financement des projets inscrits dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable de Mur-ès-Allier (distribué aux élus).

10.1 - La ZPH multi-sites :

Jean-Pierre BUCHE : l'évolution du projet de ZPH et notamment le volet acquisition se fera en fonction de l'avancement des projets sur chaque commune.

Gilles VOLDOIRE : En aparté, nous avons la possibilité d'inscrire un projet dans la ZPH sur Dallet. Le bâtiment est dans le centre et nous souhaiterions éviter une mauvaise restauration.

Philippe DOMAS : il y a la possibilité de solliciter l'EPF Smaf.

Jean-Pierre BUCHE : Il est inévitable, dans un premier temps, de faire appel à l'EPF pour saisir les opportunités foncières. Cependant, le portage par les communes concernées ne peut être que temporaire car il faut payer les annuités, ce qui peut devenir difficilement supportable compte tenu de l'étroitesse de nos budgets respectifs. Il faut donc réfléchir à la mise en place d'une structure ad hoc susceptible de prendre le relais pour porter le foncier (bâti ou non) jusqu'à l'aboutissement de la réhabilitation ou de la construction des logements. L'originalité de cette structure devra prendre en compte le fait que différentes solutions doivent pouvoir être proposées aux futurs occupants : accession, location, prise en compte de l'implication dans les travaux de rénovation ou de construction. L'ARDTA nous propose gracieusement une étude juridique pour définir les caractères de la structure la mieux adaptée à ce type de projet. Cette nouvelle orientation de la zone pilote d'habitat, par son caractère innovant et réellement expérimental au niveau de notre territoire, peut insuffler une autre façon de développer un urbanisme plus authentique et harmonieux sur nos cinq communes, avec comme objectif essentiel d'offrir du logement diversifié et abordable par une logique d'économie de moyens conforme aux objectifs du développement durable.

Claire BRETTE : les personnes du service qui suivent les Contrat Territoriaux de Développement Durable ne sont pas sûres que les acquisitions et même que les dossiers relatifs à l'habitat en général soient éligibles dans le cadre du CTDD.

10.2 - Ecozone :

Gilles VOLDOIRE : nous avons visité deux sites, la maison du Rhône ainsi que le grand parc Miribel Jonage avec un certain nombre d'élus de Mur-ès-Allier. Le projet Ecozone est un projet qui a été lancé depuis un certain temps. Nous allons organiser un comité de pilotage dans quelque temps afin de clarifier le projet et la position des quatre EPCI : Mur-ès-Allier, Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier, Clermont Communauté et la commune d'Authezat. Nous allons également rencontrer le Club du Développement Durable de Clermont Communauté afin de sensibiliser les élus sur la nécessité de ce projet. Puis dans un second temps nous présenterons le projet au conseil communautaire, c'est-à-dire au prochain conseil communautaire pour validation.

Nous avons un problème de gouvernance « qui peut porter le projet ? » Nous sommes allés jusqu'à la possibilité de faire porter le projet par le Grand Clermont. Sur le grand parc de Miribel Jonage c'est la SEM qui est utilisée.

Jean-Pierre BUCHE : une société publique locale peut également porter le projet. Au niveau du Grand Clermont, l'Allier est identifiée rivière de l'agglomération. L'Allier est la colonne vertébrale du territoire, les enjeux ne doivent pas seulement concerner Mur et Gergovie.

François RUDEL : effectivement nous ne sommes pas les deux seuls territoires concernés, si nous lançons des études il faudra s'engager ensuite et seuls nous ne pourrions pas porter de tels projets.

10.3 - Cantine communautaire :

Jean-Pierre BUCHE : ce projet peut dépasser la seule logique du regroupement et de la mutualisation. En effet, une réflexion sur les circuits courts, appuyée sur le maraichage local mais aussi sur la recherche de fournisseurs de proximité, peut accompagner ce projet pour aller dans le sens de la recherche de la qualité de l'alimentation de nos enfants mais aussi de l'amélioration du bilan carbone des repas servis.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le pré-dossier du Contrat Territorial de Développement Durable de Mur-ès-Allier et autorise son dépôt au Conseil général du Puy-de-Dôme.

XI - Le SIEG :

Gilles VOLDOIRE : dans le cadre du transfert de l'éclairage public au SIEG, Mur-ès-Allier a transféré l'éclairage sur une place du Rampeau à Pérignat et la salle de sports de Pérignat.

XII - QUESTIONS DIVERSES :

11.1 - Point sur le Château de Mezel

Gilles VOLDOIRE : en bureau nous avons décidé de former un groupe pour suivre le dossier des chambres au château de Mezel, Maurice DESCHAMPS animera ce groupe composé de : François RUDEL, Pascal BOITEL, Christian CARRET et Jean-Louis HOSTALIER.

Il y a trois solutions :

- La gestion par Lionel ROUX
- La gérance par une personne extérieure
- La régie par la Communauté de communes

Maurice DESCHAMPS : Lionel ROUX est actuellement à jour dans ses loyers, il est toujours en redressement judiciaire. Son choix sur la gestion des chambres sera fait en fonction du coût de location. Ce coût sera calculé à partir d'une estimation du prix de revient des chambres. Le statut sera celui d'hôtel car il y a trop de chambres pour l'appellation chambre d'hôtes.

Pascal BOITEL : l'aménagement intérieur sera à la charge du gérant.

11.2 - Point sur le SCoT du Grand Clermont

Gilles VOLDOIRE : Mardi 4 janvier 2011, le nouveau projet de SCoT du Grand Clermont a été arrêté par le Comité Syndical par 51 voix pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

11.3 - Mise à jour de la composition du SBA

Gilles VOLDOIRE : suite à l'adhésion des communes de Champs et de Gimeaux à la Communauté de communes des Côtes de Combrailles à compter du 1er janvier 2011, je vous informe de la mise à jour de la composition du Syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus urbains du Bois de l'Aumône par arrêté du Préfet du 20 décembre 2010.

11.4 - Information sur le traitement des déchets

Guy MAILLARD : Vous avez certainement tous lu l'article de La Montagne informant sur les péripéties du SBA. Clermont Communauté a refusé de traiter les déchets du Syndicat de collecte du Bois de l'Aumône (40 000 T) à Puy Long, alors que VEOLIA était intéressé par le marché. Le SBA est donc obligé de trouver des solutions provisoires pour éliminer les déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier 2011 : le centre de traitement de Cusset a alors été retenu. Ce palliatif trouvé en attendant la mise en œuvre d'une solution globale de traitement, permet ainsi de traiter les déchets des usagers des 132 communes adhérentes mais engendre, en contrepartie, des frais supplémentaires (1 600 000 €) et des problèmes environnementaux liés à l'allongement du transport des camions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 15